



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Climate Technology Centre & Network
Agence gabonaise de Normalisation

Mission de Réalisation d'une évaluation des Besoins
Technologiques et de Plan d'Actions Technologiques en vue de la
mise en œuvre des CDN du Gabon

Compte rendu des séances de travail pour la validation des
technologies prioritaires

08 et 09 Février 2022

Version 1

Février, 2022

Deloitte Tohmatsu Financial Advisory LLC

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Intervenants et agenda.....	4
3. Commentaires des parties prenantes	5
4. Prochaines étapes	6
Liste des annexes	7

1. Contexte

Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Gabon confirme son engagement en tant que partie à la CCNUCC à travers l'identification de technologies adaptées à sa situation spécifique en matière de changement climatique dans différents secteurs grâce à l'évaluation des besoins technologiques (EBT). L'EBT est conçue pour soutenir les pays en développement parties à la CCNUCC à déterminer leurs priorités technologiques pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique. En comprenant ces besoins, chaque pays peut déterminer la meilleure façon de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique tout en promouvant l'inclusion sociale et des impacts équitables.

Le Gabon est confronté à plusieurs défis climatiques affectant différents secteurs vulnérables tels que l'utilisation des terres et de l'eau et la foresterie, l'énergie, les zones côtières et l'agriculture, ainsi que les infrastructures sociales, notamment la santé et l'éducation. Le dernier inventaire des GES du Gabon réalisé en 2000 montre que le pays est un puits de carbone net en raison de sa couverture forestière importante. Néanmoins, l'inventaire montre que le secteur de l'utilisation des terres était de loin la plus grande source d'émissions, avec 63% des émissions totales, suivi du secteur de l'énergie avec le torchage du gaz (23%) et la consommation d'énergie (9%). Du côté de l'adaptation, plusieurs vulnérabilités et risques climatiques ont été identifiés, tels que des défis accrus dans les zones côtières.

Dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN), soumise à la CCNUCC en 2015, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de 50% par rapport à un scénario de statu quo d'ici 2025, démontrant un engagement fort dans la lutte contre le changement climatique. Le Gabon a également documenté les secteurs prioritaires pour les mesures d'atténuation et d'adaptation à travers son programme de pays au Fonds vert pour le climat (FVC). Plus précisément, il a mis en évidence 47 projets d'actions d'atténuation et d'adaptation, dont 34 ne sont pas encore financés. Par conséquent, l'accès au financement climatique est crucial pour le pays dans la réalisation de ses objectifs liés au changement climatique.

Dans ce contexte, le Gabon a sollicité le soutien du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour l'élaboration de l'EBT et du plan d'action associé. Avec la mise en œuvre du projet EBT, le Gabon poursuit son engagement dans la CCNUCC en déterminant le type de technologies adaptées à son propre contexte et en utilisant les résultats du projet pour les demandes de financement vers des sources de financement climatique telles que le Fonds Vert Climat (GCF).

Ce rapport résume les délibérations au cours des groupe de travail qui se sont réunis en ateliers pour la validation des technologies prioritaires. Il s'agira spécifiquement de présenter les différentes fiches techniques élaborées pour chaque technologie présélectionnée en fonction des secteurs prioritaires, puis de les noter et de les calibrer en fonction de leurs importances dans le processus de lutte contre les dangers liés aux changements climatiques. Ces ateliers avaient pour objectif principale d'impliquer les parties prenantes et experts sectoriels locaux afin de s'assurer que le processus EBT prend réellement en compte les spécificités locales.

2. Intervenants et agenda

A l'occasion de ces ateliers, un total de 14 entités différentes ont pris parts aux échanges en regroupant 38 personnes en présentiel et 2 en ligne sur 4 ateliers en 2 jours. Les entités suivantes étaient présentes :

- Agence gabonaise de Normalisation (AGANOR) ;
- Conseil National Climat (CNC) ;
- Ministère en charge de l'agriculture ;
- World Wild Fund (WWF) ;
- Direction Générale de l'énergie (DGE) ;
- Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- Société d'Electricité de Téléphone et d'Eau du Gabon (SETEG) ;
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;
- Société du Patrimoine (SP) ;
- CRI Gabon ;
- Ecole Supérieure de la Mer (ESM) ;
- Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) ;
- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Deloitte Gabon / Deloitte Japon.

Les groupes de travail se sont réuni en atelier pendant deux jours. La journée du 08 février 2022 a été dédié aux secteurs « agriculture » et « gestion des déchets ». Concernant le secteur « agriculture », il était question de passer en revue toutes les technologies présélectionnées relatives aux techniques agricoles, les productions végétales, la pêche et l'utilisation de l'eau soit un total de 10 fiches techniques sectorielles. Les échanges nourris avec les experts sectoriels ont permis de ressortir les 3 technologies prioritaires qui sont les suivantes :

- Systèmes d'alerte précoce
- Cultures de couverture
- Agriculture intelligente face au climat

Concernant le secteur « gestion des déchet » l'apport des sectorielles a été spécialement pertinent car il a permis de mettre en évidence les limites du secteur pour l'implémentation de l'une des six technologies présélectionnées. En effet, aujourd'hui au Gabon, la collecte des déchets ménagers est la responsabilité des collectivités locales et constitue un défi quasi insurmontable pour les autorités, il est donc difficile de penser au tri ou même à une stratégie nationale de gestion des déchets tant l'unique décharge de la ville est surchargée et que les entreprises adjudicataires se sont succédées sans réussite visible. Les échanges ont permis de ressortir les 3 technologies prioritaires qui sont les suivantes :

- Tri des déchets
- Compostage
- Digestion anaérobie

La première journée c'est clôturé sur une note de satisfaction de la part des participants et les notations ont été globalement cohérente aux réalités locales.

La journée du 09 février 2022 à elle été consacrée aux secteurs « énergie » et « littoral » afin d'identifier, dans les secteurs précités, les trois technologies prioritaires dans l'évaluation des besoins technologiques. Concernant le secteur de l'énergie, il était question d'analyser les dix fiches techniques relatives aux technologies potentiellement utilisables dans la fourniture d'énergie, les infrastructures et la demande énergétique. L'apport des sectoriels a permis de réajuster l'appréciation de la maturité de l'écosystème ainsi que l'alignement des technologies proposées avec l'ambitions des politiques locales en cours de réalisation. Ainsi, bien que la notation initiale ait générée une autre hiérarchie, les trois technologies prioritaires pour ce secteur sont les suivantes :

- Énergie solaire
- Interconnexion de réseaux
- Systèmes de gestion de l'énergie

Enfin, le dernier atelier a été dédié au secteur « littoral » qui a vu la participation de l'ensemble des parties prenantes attendues. Ils devaient donner leur point de vue sur les dix fiches techniques de ce secteur et apporter des lumières relatives aux initiatives déjà en cours au niveau local mais aussi des enjeux majeurs du secteur. Les échanges ont permis de contextualiser la mesure et le poids de chaque technologie proposée dans le secteur et cela a conduit à la sélection de trois technologies qui sont les suivantes :

- Dunes artificielles et réhabilitation des dunes (cordon littoraux)
- Restauration des zones humides
- Reculs côtiers

La deuxième et dernière journée des ateliers c'est terminé sur une note de satisfaction de la part de l'ensemble des parties prenantes qui ont exprimé leur implication dans le processus d'évaluation des besoins technologiques du Gabon.

La liste détaillée des participants ainsi que l'agenda et le mode d'évaluation sont disponibles en annexe.

3. Commentaires des parties prenantes

La pertinence des échanges a permis d'affiner les notations des secteurs et de définir les pondérations des notes en fonction de la pertinence du critère dans l'impact environnementale et la prise de décision. Il s'agit entre autres :

- De la prise en compte d'autres villes vulnérables du Gabon comme Port-Gentil sur le secteur du littoral ;
- De la prise en compte du fait que le Gabon dispose de cordons littoraux et non de dunes car cette spécification est très importante dans le choix des technologies ;
- De réaliser que le Gabon est très peu outillé dans les prérequis nécessaires au tri et recyclage de déchet ;
- De la prise en compte des usages artisanales dans les techniques agricoles déjà utilisées par des producteurs locaux.

Par ailleurs, le consultant a remercié les parties prenantes pour leurs implications tout en précisant que les présents travaux seront validés lors du prochain COPIL de la mission qui se tiendra probablement courant le mois de Mars 2022.

Table 1 – Synthèse des commentaires et principaux points à retenir

SUJETS	POINTS MARQUANTS
Agricultures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte l'importance de la mangrove dans la rétention de carbone ▪ Bien qu'il existe un code de pêche et aquaculture, ce dernier n'est pas mis en application et la profession reste très peu règlementé au Gabon.
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur globalement peu mature ▪ Une sensibilisation aux bonnes pratiques est indispensable à l'implémentation de n'importe quelle technologie dans le secteur ▪ Les autres villes comme Port-Gentil et Franceville manquent également d'organisation sur ce sujet, avoir une approche globale est fortement recommandée
Littoral	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer une modification de la législation relative à la désignation des espaces du domaine public pour identifier les bandes de front de mer comme étant des espaces protégées et non bâtissable ▪ Intégrer la ville de Port-Gentil dans la réflexion car elle est tout aussi vulnérable que Libreville au regard de son positionnement naturel
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'interconnexion figurent dans les objectifs prioritaires de la Direction Générale du Ministère mais ne fait l'objet d'aucune législation

4. Prochaines étapes

L'équipe projet, formalisera le rendu de chaque groupe de travail sectoriel afin de présenter les technologies sélectionnées au comité de pilotage. Ce dernier sera, sur recommandation de l'AGANOR, organisé courant le mois de mars pour entériner les technologies qui feront l'objet de plan d'action. En parallèle, un rapport d'étape sera partagé à l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer d'un niveau homogène d'information pour tous les acteurs impliqués dans cette mission.

Liste des annexes

1. Annexe 1: Liste des participants
2. Annexe 2: Agenda
3. Annexe 3: Présentations